

Affiché le 21/02/2019 Retiré de l'affichage le : Signature :

Département du Morbihan Arrondissement de LORIENT MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2019

Le mardi 19 février 2019 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 12 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire. La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean Claude BOUQUET, Monsieur Patrick GOUEGOUX, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Marina LE ROUZIC, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Madame Yvette PUREN, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

Absents excusés :

Madame Pierrette LE BAYON (procuration donnée à Madame Aurélie QUEIJO), Monsieur Ronan ALLAIN (procuration donnée à Monsieur Jean Claude BOUQUET), Madame Mireille JOLY (procuration donnée à Monsieur Joseph ROCHELLE), Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Marina LE ROUZIC), Monsieur Armel EVANNO (procuration donnée à Monsieur Patrick GOUEGOUX), Madame Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à Monsieur Jean-Charles KERLAU), Monsieur Jean-Pierre GRUSON (procuration donnée à Monsieur François GRENET), Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO), Monsieur Mathieu LAMOUR (procuration donnée à Madame Kaourintine HULAUD)

Secrétaire de séance : Monsieur Yazid BOUGUELLID

COMPTE RENDU

~~~~~

### 1- DGS - <u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL</u> <u>MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019

### 2- DF - DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- PREND acte des informations présentées.

### 3- DF - MODIFICATIONS TARIFS 2019

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- ADOPTE la modification des tarifs proposée, c'est à dire l'alignement des tarifs d'occupation du domaine public des terrasses des places de la République et Gabriel Deshayes sur ceux de Saint-Goustan hors domaine portuaire, quai Franklin et place Saint Sauveur.
- **ADOPTE** la grille tarifaire annexée pour l'année 2019.

### 4- DF - <u>ACCEPTATION D'UN DON DE 2 000 EUROS VERSE PAR L'ASSOCIATION</u> LES KIWANIS POUR L'ACQUISITION DE DEUX BANCS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

### Le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le don de 2 000 euros de l'association "les kiwanis" pour l'acquisition et l'installation de deux bancs.

# 5- DF - TRAVAUX SUR INSTALLATIONS SPORTIVES - STADE DU LOCH - DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL POUR LE FOOTBALL AMATEUR

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents, à intervenir dans le cadre des demandes de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'aménagement du stade du Loch.

### 6- DEEJ - <u>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANOË KAYAK</u> CLUB D'AURAY

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 7- DEEJ - GARDERIE PERI-SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINTE-THERESE - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour).

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- DÉCIDE du versement en 2019 d'une subvention d'un montant de 1 727,71 € à l'A.P.E.L. de l'école privée Sainte-Thérèse, pour l'organisation de la garderie périscolaire ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'A.P.E.L. Sainte-Thérèse.

# 8- DEEJ - PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION AURAY LOISIRS ET LA VILLE D'AURAY-APPROBATION D'UNE CONVENTION - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE le projet de convention présenté
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec Auray loisirs pour la période 2018-2019.

# 9- DEEJ - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE SALLES DU CENTRE DE LOISIRS ARLEQUIN POUR L'ASSOCIATION A PORTEE D'CHOEUR - APPROBATION

### DE LA CONVENTION ET AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNER

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- APPROUVE la convention jointe portant sur le partenariat entre la commune et l'association A Portée d'Choeur
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

### 10- DSTS - <u>COLONNES ENTERRÉES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DU</u> GUMENEN - CONVENTION POUR LA POSE DE RÉPÉTEURS

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la société BIRDZ

### 11- DSTS - DÉNOMINATION DE VOIES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

### Le Conseil Municipal:

- ACCEPTE la dénomination proposée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### 12- DAGRH - CRÉATION DE POSTES

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- AUTORISE le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence
- DIT que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2019.

# 13- DGS - <u>ENGAGEMENT DE LA VILLE D'AURAY DANS LA DEMARCHE</u> <u>EXPERIMENTALE D'ACCESSIBILITE EN MORBIHAN - INFORMATION AU CONSEIL</u> MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

3 absent(s) n'ayant pas donné procuration : Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal:

- PREND connaissance de la charte d'engagement présentée en annexe.

A 20h35, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.